

2019-0869  
2020-03-20

SuffOil-X®

## ÉMULSION D'HUILE EN AÉROSOL

Insecticide, acaricide, fongicide

Une huile en aérosol horticole très raffinée pour le contrôle ou la suppression des insectes, et des acariens énumérés qui s'attaquent aux baies et de petits fruits (groupe de cultures 13- 07), aux légumes-fruits du groupe de cultures 8-09 (de champ et en serre), aux cucurbitacées du groupe de cultures 9 (de champ et en serre), aux légumes-feuilles du genre Brassica du groupe de culture 4-13B (de champ et en serre), aux légumes-tiges et légumes pommés du genre Brassica du groupe de cultures 5-13 (de champ et en serre), aux plantes ornementales (de champ et en serre), aux choux-raves (de champ et en serre), à la laitue (de champ et en serre), aux pommes, abricots, cerises, raisins, houblons, nectarines, oignons, pêches, poires, pruneaux, pommes de terre et prunes et pour la répression de l'oïdium aux baies et de petits fruits (groupe de cultures 13- 07), aux légumes-fruits du groupe de cultures 8-09 (de champ et en serre), aux cucurbitacées du groupe de cultures 9 (de champ et en serre), *Cannabis* (Marihuana) produit commercialement à l'intérieur, aux pommes, raisins, houblons et poires.

### COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Huile minérale 80 %

N° D'HOMOLOGATION 33099 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### ATTENTION

Avertissement, contient l'allergène lait

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Contenu net : 9,46 L à 946,35 L

Distribué par: BioWorks, Inc., 100 Rawson Road, Suite 205, Victor, NY 14564  
Téléphone : 1-800-877-9443

## **PRÉCAUTIONS :**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains après utilisation. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Manipuler avec prudence et appliquer et utiliser seulement tel que recommandé et aux taux recommandés. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures et chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Ne pas appliquer dans les zones occupées par des humains ou des animaux domestiques non protégés et ne pas permettre la dérive vers ces zones. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux et ne pas entreposer avec de tels consommables. Ne pas contaminer les ruisseaux, les étangs ou les lacs, l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée pour le bétail ou à des fins domestiques.

Ne pas entrer ou permettre à d'autres d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Les travailleurs qui pénètrent dans un site traité avant la fin du délai de sécurité de 12 heures doivent porter les EPI énumérés pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application (gants résistant aux produits chimiques, chemise à manches longues, pantalons longs, chaussures et chaussettes).

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils de traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi que par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Traiter selon les symptômes.

**NOTE AU MÉDECIN :** Contient des distillats de pétrole - ne pas faire vomir puisque le vomissement peut causer une pneumonie d'aspiration. L'aspiration peut survenir après l'ingestion ou le vomissement et provoquer des lésions pulmonaires graves et parfois retardées.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **MODE D'EMPLOI**

En tant qu'insecticide et acaricide, ce produit enrobe les surfaces des plantes et prévient l'alimentation des pestes nuisibles. Il agit comme une substance suffocante. En tant que fongicide, ce produit interfère avec la fixation de l'agent pathogène à l'hôte et agit comme une substance suffocante. Ce mode d'action nécessite une couverture de pulvérisation totale.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

## **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

Toutes les huiles horticoles interfèrent avec ou ralentissent la transpiration et la respiration des plantes pendant la période d'évaporation. NE PAS APPLIQUER PENDANT LES PÉRIODES DE SÉCHERESSE, LORSQUE LES PLANTES DÉMONTRENT DE LA TENSION HYDRIQUE, LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST EXCESSIVEMENT ÉLEVÉE OU JUSTE AVANT OU PENDANT LE GEL.

Ne pas utiliser conjointement avec ou immédiatement avant ou après la pulvérisation de fongicides comme le captane, folpet, karathane, oxythiinox ou tout produit contenant du soufre. De plus, ne pas utiliser avec carbaryl ou le diméthoate. Ne pas utiliser avec tout produit dont l'étiquette recommande l'utilisation d'aucune huile. Ne pas utiliser en combinaison avec des applications d'engrais foliaire NPK.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT VIA TOUT TYPE DE SYSTÈME D'IRRIGATION (PAR EXEMPLE, VIA CHIMIGATION). NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

## **CONSIGNES D'APPLICATION :**

Utiliser suffisamment de solution de pulvérisation pour pénétrer complètement le feuillage et couvrir toutes les surfaces de la plante jusqu'à ce qu'elles soient mouillées sans ruissellement important. Un minimum de 50 L par hectare de solution de pulvérisation est recommandé. Appliquer un maximum de 1000 litres de solution de pulvérisation par hectare.

**Puisque toutes les variétés des cultures énumérées n'ont pas été testées pour la tolérance à SuffOil-X, ce produit devrait être testé à petite échelle pour confirmer la tolérance avant une utilisation généralisée.**

Pour éviter la phytotoxicité, ne pas appliquer lors des jours couverts et humides et après la pluie. Pulvériser lorsque l'humidité relative est inférieure à 90 %. L'objectif est que l'huile sèche et s'évapore en 1 à 2 heures. Pulvériser tôt dans la journée avant que les températures ne dépassent 33 à 35 °C ou en fin de journée lorsque la température se rafraîchit. La température ne doit pas dépasser 33 à 35 °C **au moment de la pulvérisation**. S'assurer que l'humidité du sol est adéquate et les plantes ne sont pas stressées par la sécheresse. Appliquer les huiles horticoles seulement lorsque la température est supérieure à 4 °C et qu'il n'y a pas de risque de gel.

SuffOil-X peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

Voir les tableaux des CONSIGNES D'APPLICATION pour obtenir des consignes sur les organismes nuisibles et les cultures énumérés. Utilisez ce produit uniquement sur les types de plantes identifiés dans les tableaux des CONSIGNES D'APPLICATION.

#### **CONSIGNES DE MÉLANGE :**

S'assurer que la cuve du pulvérisateur est propre. Ajouter suffisamment d'eau au réservoir de mélange pour permettre une agitation appropriée. Ajouter la bonne quantité de SuffOil-X au réservoir. Continuer l'agitation jusqu'à ce que la solution soit utilisée. Si d'autres pesticides doivent être ajoutés, le faire après que SuffOil-X ait été soigneusement mélangé.

#### **CONSIGNES D'APPLICATION**

##### **CULTURES ARBORICOLES ET HOUBLON (Pulvérisation d'été)**

<b>CULTURE</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d'eau</b>	<b>CONSIGNES</b>
Abricot, cerise, nectarine, pêche, prune, pruneau	Répression des tétranyques. Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	13	Commencer les applications quand les parasites apparaissent. Appliquer à tous les 10 à 14 jours en fonction du niveau de pression des ravageurs. Ne pas appliquer sur les arbres sans humidité. L'huile peut enlever la floraison cireuse. Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.

Pomme	Répression des tétranyques et de l'oïdium ( <i>Podosphaera leucotricha</i> ). Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	13	<p><b>Pucerons et tétranyques :</b> appliquer quand les tétranyques apparaissent pour la première fois. Appliquer à tous les 10 à 14 jours en fonction du niveau de pression des ravageurs.</p> <p><b>L'oïdium :</b> appliquer au groupe serré et continuer à tous les 10 à 14 jours. Éviter d'appliquer le produit pendant la floraison. Utiliser l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque les conditions de la maladie sont sévères.</p> <p>Ne pas utiliser dans les 14 jours avant ou après le fongicide captan.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.</p>
Poire	Répression des tétranyques et de l'oïdium ( <i>Podosphaera leucotricha</i> ). Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	13	
Houblon	Répression des tétranyques et de l'oïdium ( <i>Podosphaera macularis</i> ). Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	13	<p><b>Pucerons et tétranyques :</b> appliquer quand les tétranyques apparaissent pour la première fois. Appliquer à tous les 10 à 14 jours en fonction du niveau de pression des ravageurs.</p> <p><b>L'oïdium :</b> commencer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie et / ou lorsque les premiers symptômes apparaissent. Appliquer à tous les 10 à 14 jours.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.</p>

**PETITS FRUITS (Pulvérisation d'été)**

CULTURE	RAVAGEUR	Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d'eau	CONSIGNES
---------	----------	--	-----------

Baies et petits fruits, Groupe de cultures 13-07*	Répression des tétranyques et de l'oïdium ( <i>Podosphaera</i> spp.). Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	13	<p><b>Pucerons et tétranyques</b> : appliquer quand les tétranyques apparaissent pour la première fois. Appliquer à tous les 7 à 14 jours en fonction du niveau de pression des ravageurs.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.</p>
Raisin	Répression des acariens et suppression de l'oïdium ( <i>Erysiphe necator</i> )	13	<p><b>Acariens</b> : Commencer les applications quand les acariens apparaissent. Appliquer à tous les 10 à 14 jours en fonction du niveau de pression des ravageurs.</p> <p><b>L'oïdium</b> : Faire la première application avant la floraison et continuer à tous les 10 à 21 jours en fonction du niveau de pression de la maladie. Utilisez l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque les conditions de la maladie sont sévères.</p> <p>Étant donné que l'huile enlèvera la floraison sur les raisins, ne pas pulvériser les raisins de table dans les deux semaines précédant la récolte. Ne pas pulvériser un mélange en cuve de cuivre et de SuffOil-X lorsque des fruits sont présents. Ne pas pulvériser SuffOil-X dans les deux semaines précédant ou suivant l'application d'un fongicide captan.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.</p>
<p>*Raisin de la rivière Amur, aronia, cirier de Pennsylvanie, busserole, myrtille, mûre (y compris Mûre (<i>Rubus eubatus</i>, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora), bleuet cultivé, airelle à feuilles étroites, shéferdie argentée, shépherdie du Canada, Che, goyave du Chili, arone, mûre arctique, canneberge, groseille (noire, rouge), baie de sureau, épine-vinette, groseille</p>			

à maquereau, raisin, viorne comestible, chèvrefeuille (comestible), myrtille, casseille, amélanchier alnifolié (de Saskatoon), kiwi (pelucheux), kiwi (rustique), airelle, fruit de la Passion, baies de poivrier de montagne, baies de la côte sud de l’Australie, gabelle rouge, mitchella rampant, baie de sorbet, cerisier de Pennsylvanie, framboise (noire, rouge), cerise des aulnes, gaulthérie shallon, baie du schizandra, argousier, amélanchier du Canada, fraise, framboise sauvage ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

### LÉGUMES CULTIVÉS AU CHAMP (Pulvérisation d’été)

CULTURE	RAVAGEUR	Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d’eau	CONSIGNES
Légumes-fruits, Groupe de cultures 8-09 <sup>a</sup>	Répression des tétranyques et de l’oïdium ( <i>Leveillula taurica</i> ). Dissuader les pucerons de s’en nourrir.	13	<b>Pucerons et tétranyques :</b> appliquer quand les tétranyques apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours. <b>L’oïdium :</b> commencer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie et / ou lorsque les premiers symptômes apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours. Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.
Légumes des cucurbitacées, Groupe de cultures 9 <sup>b</sup>	Répression des tétranyques et de l’oïdium ( <i>Sphaerotheca fuliginea</i> ). Dissuader les pucerons de s’en nourrir.	13	Commencer les applications quand les parasites apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours. Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.
Légumes-feuilles du genre Brassica, Sous-groupe de cultures 4-13B, Légumes-tiges et légumes pommés du genre Brassica, Groupe de cultures 5-13 <sup>d</sup> , Chou-rave, Laitue, Oignon, Patate	Répression des tétranyques et de l’oïdium. Dissuader les pucerons de s’en nourrir.	13	Commencer les applications quand les parasites apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours. Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.

<sup>a</sup> Aubergine africaine, aubergine, fausse aubergine, morelle scabre, baie de goji, cerise de terre, martynia, gombo, pépino, poivron, non-poivron, Sunberry, tomatille, tomate, tomate groseille ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

<sup>b</sup> Courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (comprend hyotan, Cucuzza, hechima et l’okre chinois), momordique (comprend pomme de merveille, poire de merveille, la margose amère et la margose à piquants) melon véritable (comprend cantaloup, melon ananas, melon brodé, melon de Perse, melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus),



citrouille, courge d'été (comprend courge à cou tors, pâtisson, courge cou droit, courge à moelle, courgettes), courge d'hiver (comprend la courge musquée, calabaza, courge Hubbard, [(C. mixta, C. pepo) {comprend courge poivrée, courge spaghetti}]), pastèque (comprend les hybrides et / ou les variétés de *Citrullus lanatus*.)

<sup>c</sup> Roquette, rapini, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, chou pak-choï, chou cavalier, cresson alénois, cresson de terre, chou à faucher, chou frisé, maca, mizuna, feuilles de moutarde, feuille radis, feuille colza, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, feuille navet, cresson de fontaine ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

<sup>d</sup> Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou pé-tsai, chou-fleur ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

### LÉGUMES CULTIVÉS EN SERRE (Pulvérisation foliaire)

CULTURE	RAVAGEUR	Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d'eau	CONSIGNES
Légumes-fruits cultivés en serre, Groupe de cultures 8-09 <sup>a</sup>	Suppression des thrips, répression des acariens et de l'oïdium ( <i>Leveillula taurica</i> ). Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	10 à 20	<p><b>Pucerons, acariens, thrips et aleurodes</b> : commencer les applications quand les parasites apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours.</p> <p><b>L'oïdium</b> : commencer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie et / ou lorsque les premiers symptômes apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.</p>
	Suppression des aleurodes	20	
Légumes des cucurbitacées cultivés en serre, Groupe de cultures 9 <sup>b</sup>	Suppression des thrips, répression des acariens, et de l'oïdium ( <i>Sphaerotheca fuliginea</i> ). Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	10 à 20	<p>Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.</p>
	Suppression des aleurodes	20	
Légumes-feuilles du genre Brassica, sous-groupe de cultures 4-13 <sup>c</sup> cultivé en serre,	Répression des acariens et thrips. Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	10 à 20	Commencer les applications quand les parasites apparaissent. Appliquer à tous les 7 à 14 jours.

Légumes-tiges et légumes pommés du genre Brassica, Groupe de cultures 5-13 <sup>d</sup> cultivé en serre, Chou-rave en serre, Laitue en serre	Suppression des aleurodes	20	Ne pas appliquer plus de 8 applications par année.
<p><sup>a</sup> Aubergine africaine, tomate du désert, cocona, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de goji, cerise de terre, martynia, naranjilla, gombo, fausse aubergine, pépino, poivron, non-poivron, roselle, aubergine écarlate, Sunberry, tomatille, tomate, tamarille, ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.</p> <p><sup>b</sup> Chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (comprend hyotan, Cucuzza, hechima et l'okre chinois), momordique (comprend pomme de merveille, poire de merveille, la margose amère et la margose à piquants) melon véritable (comprend cantaloup, melon ananas, melon brodé, melon de Perse, melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (comprend courge à cou tors, pâtisson, courge cou droit, courge à moelle, courgettes), courge d'hiver (comprend la courge musquée, calabaza, courge Hubbard, [(C. mixta, C. pepo) {comprend courge poivrée, courge spaghetti}]), pastèque (comprend les hybrides et / ou les variétés de <i>Citrullus lanatus</i>.)</p> <p><sup>c</sup> Roquette, rapini, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, chou pak-choï, chou cavalier, cresson alénois, cresson de terre, chou à faucher, chou frisé, maca, mizuna, feuilles de moutarde, feuille radis, feuille colza, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, feuille navet, cresson de fontaine ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.</p> <p><sup>d</sup> Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou pé-tsai, chou-fleur ainsi que les variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.</p>			

### **Cannabis (marihuana) produit commercialement à l'intérieur**

CULTURE	RAVAGEUR	Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d'eau	CONSIGNES
Cannabis (marihuana) produit commercialement à l'intérieur	Répression de l'oïdium ( <i>Erysiphe cichoracearum</i> , <i>Podosphaera macularis</i> ) et suppression des tétranyques, des cochenilles et des thrips. Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	10 à 20	Six applications maximum durant le cycle de vie de la plante (le cycle de vie est de 12 à 14 semaines de la bouture à la récolte). Utiliser uniquement des applications faibles (1 %) durant la floraison. Intervalle de réapplication est de 14 jours. Pour l'oïdium, commencer les applications dès que les conditions

	Suppression des aleurodes	20	sont favorables aux maladies. Ne pas appliquer sur les nouveaux semis ou les clones qui ont moins de deux semaines sans avoir déterminé leur sensibilité (phytotoxicité) au préalable.
--	---------------------------	----	--

## ORNEMENTALES

**MISE EN GARDE :** La pulvérisation foliaire d'huile minérale ou le trempage des boutures ou des plantes dans l'huile minérale au stade de non-dormance peuvent causer des dommages aux plantes ou au feuillage, une décoloration permanente du feuillage ou la mort de certaines variétés de plantes. Suivre toutes les **PRÉCAUTIONS LIÉES À L'EMPLOI** et les autres **PRÉCAUTIONS** figurant sur cette étiquette. Pour réduire au minimum le risque de dommages aux plantes et au feuillage, faire un test en appliquant le produit sur une petite partie de la plante à traiter et surveiller durant 24 heures pour vérifier l'apparition de dommages.

### PLANTES ORNEMENTALES À L'EXTÉRIEUR (Pulvérisation d'été)

CULTURE	RAVAGEUR	Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d'eau	CONSIGNES
Plantes ornementales y compris : fleurs, plantes à feuilles, plantes à massif, arbres d'ombrage, arbustes, arbres de Noël	Suppression des tétranyques et des cochenilles. Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	10 à 20	Applique lorsque la surveillance indique le besoin, à un intervalle de 7 à 14 jours. Ne pas appliquer plus de huit applications par cycle de culture.  L'huile pourrait retirer l'efflorescence glauque (bleue) de ces conifères, comme l'épinette bleue du Colorado et l'épinette Koster.
	Suppression des aleurodes	20	
Lilas	Répression de l'oïdium ( <i>Erysiphe syringae</i> )	10 à 20	Applique lorsque la surveillance indique le besoin, à un intervalle de 7 à 14 jours. Ne pas appliquer plus de huit applications par cycle de culture.

### PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE (Pulvérisation foliaire)

CULTURE	RAVAGEUR	Litres de SuffOil-X par 1 000 litres d'eau	CONSIGNES
---------	----------	--	-----------

Plantes ornementales en serre y compris : Azalée, camélia, chrysanthème, coleus, gardenia, hibiscus, iris, jasmine, laurier, lis, souci, poinsettia, rose	Suppression du tarsonème des serres, des tétranyques, des cochenilles et des thrips. Dissuader les pucerons de s'en nourrir.	10 à 20	Applique lorsque la surveillance indique le besoin.
	Suppression des aleurodes et des kermés.	20	

### **PLANTES ORNAMENTALES DE SERRE (Coupe ou immersion foliaire de prise en pot)**

<b>CULTURE</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>millilitres de SuffOil-X par 1 litre d'eau</b>	<b>CONSIGNES</b>
Plantes ornementales de serre	Répression des thrips	1 à 5	Une seule application, avant la plantation. Les boutures doivent rester entièrement submergées pendant 5 à 10 seconds pour mouiller toutes les surfaces.
	Suppression des aleurodes	1 à 2,5	
Lorsque ce produit est utilisé comme solution de trempage pour les boutures de poinsettia, ne pas dépasser le taux de 1,0 mL/L. Une seule application par trempage, avant la plantation.			

**CHOISIR LE MOMENT POUR EFFECTUER LE TRAITEMENT :** Vous devez déterminer le moment précis pour adapter la croissance locale et les conditions climatiques.

**DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE :** Le DAAR est de 12 heures.

### **GESTION DE LA DÉRIVE DES JETS DE PULVÉRISATION :**

Une variété de facteurs, notamment les conditions météorologiques (par exemple, la direction du vent, la vitesse du vent, la température et l'humidité relative) et la méthode d'application (par exemple, le sol et la pulvérisation pneumatique) peuvent influencer sur la dérive des pesticides. L'applicateur et le producteur doivent évaluer tous les facteurs et faire des ajustements appropriés lors de l'application de ce produit.

**VITESSE DU VENT :** Ne pas appliquer à des vitesses de vent de plus de 24 km/h au site d'application.

**INVERSIONS DE TEMPÉRATURE :** Si l'application est effectuée à des vitesses de vent de moins de 8 km/h, l'applicateur doit déterminer s'il existe a) des conditions d'inversion de température ou b) des conditions atmosphériques stables à ou en dessous de la buse. Ne pas appliquer dans les zones d'inversions de température.

**TAILLE DES GOUTTELETTES :** Appliquer sous forme de pulvérisation de gouttelettes fines ou plus grosses (norme 572 de l'ASABE), et le diamètre volumétrique moyen minimal pour les buses de pulvérisation tournantes.

**APPLICATIONS À PARTIR DU SOL :** Appliquer à l'aide d'une buse à un maximum de 1,25 mètre au-dessus du sol ou du couvert végétal. Ne pas appliquer à des vitesses de vent de plus de 24 km/h au site d'application. Appliquer sous forme de pulvérisation de gouttelettes fines ou plus grosses (norme 572 de l'ASABE), et le diamètre volumétrique moyen minimal pour les buses de pulvérisation tournantes.

**APPLICATIONS PAR PULVÉRISATIONS PNEUMATIQUES :** Pour les applications par pulvérisations pneumatiques, fermer les buses pointant vers l'extérieur en bout de rang et lors de la pulvérisation des rangs extérieurs. Pour minimiser la perte de pulvérisation sur le dessus dans le traitement des vergers, la pulvérisation doit être dirigée dans la canopée.

### **ZONES TAMPONS :**

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat.

NE PAS appliquer quand les vents soufflent en rafales. NE PAS orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour la protection de :
-----------------------	---------	--

			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1 mètre :	Plus de 1 mètre :	Moins de 1 mètre :	Plus de 1 mètre :
Pulvérisateur agricole	Laitue, oignon, pommes de terre, chou-rave, bleuet en corymbe, baies et petits fruits (GC 13-07), légumes des cucurbitacées (GC 9), légumes-fruits (GC 8-09), légumes-feuilles du genre Brassica (SGC 4-13B), légumes-tiges et légumes pommés du genre Brassica (GC 5-13), plantes ornementales à l'extérieur (seules les fleurs, les lilas, les plantes à feuilles et les plantes à massif extérieurs).		2	1	1	1
Applicateur pneumatique	Plantes et fleurs ornementales, arbres d'ombrage, arbustes, arbres de Noël à l'extérieur	Début de la croissance	20	15	4	1
		Fin de la croissance	15	5	2	1
	Raisin, cultures arboricoles, houblon, lilas	Début de la croissance	15	10	1	1
		Fin de la croissance	10	4	2	1

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.